



Communiqué du 20 septembre 2011

Le comité de fusion Haute-Sorne présente ses travaux

Le comité de fusion Haute-Sorne demande à la population des villages de Bassecourt, Boécourt, Courfaivre, Glovelier, Saulcy, Soulce et Undervelier d'unir leur destinée. Aujourd'hui, la convention est prête et la votation populaire a été fixée au 5 février 2012. Le calendrier est le suivant:

- Septembre - octobre, préparation du message à la population
- Adoption du message et de la convention par les conseils communaux entre le 9 et le 22 novembre.
- Adoption du message et de la convention par le conseil général de Bassecourt le 30 novembre (à confirmer).
- Vendredi 6 janvier : conférence de presse

Les assemblées d'information au sujet de la votation du 5 février auront lieu comme suit:

- Lundi 9 janvier à Undervelier
- Mardi 10 janvier à Soulce
- Mercredi 11 janvier à Glovelier
- Jeudi 12 janvier à Bassecourt
- Lundi 16 janvier à Saulcy
- Mardi 17 janvier à Boécourt
- Mercredi 18 janvier à Courfaivre

Toutes les assemblées sont fixées à 20 h. Toute la population de la Haute-Sorne est invitée à participer aux séances d'information quelle que soit la commune de domicile.

Depuis les assemblées d'information de janvier 2011, les diverses propositions ont été analysées et souvent prises en considération. Les principaux changements de la convention sont les suivants :

- ajout d'une possibilité pour les villages de bénéficier de la possibilité d'organiser un vote consultatif sur les objets qui les concerne;
- demande du comité de fusion aux futures autorités de respecter les engagements pris avant la fusion;
- la commission d'école sera composée de membres de tous les villages;
- le budget de la politique sociale ne sera pas plus élevé que le total des 7 politiques locales actuelles.

L'organisation administrative de la commune a été définie par l'attribution des tâches aux 13,5 postes administratifs prévus. L'organisation de la voirie et des travaux publics a également été traitée. Concernant la voirie, le principe retenu est de mettre en place une organisation coordonnée et complémentaire plutôt qu'une centralisation et une spécialisation des travaux (maintien de la pluridisciplinarité des employés locaux).

Le statut du personnel a été défini; il sera identique à celui de l'Etat. Concernant la localisation, le comité souhaite connaître le résultat de la votation populaire du 23 octobre au sujet de l'EFEJ (referendum) avant de choisir une solution définitive (aménagement des locaux actuels de Bassecourt ou nouveaux locaux). Si aucune solution n'est possible à Bassecourt pour le 1^{er} janvier 2013, une solution provisoire sur 3 sites actuels sera mise en œuvre.

En octobre sera finalisé le message à la population, comprenant les options financières prises par le comité (affectation de l'allocation cantonale de fusion, quotité d'impôt prévisible, montant des taxes harmonisées, budget prévisionnel). Le comité de fusion souhaite présenter un budget prévisionnel dont le déficit soit inférieur au total des déficits des budgets des 7 communes actuelles. Les prévisions à ce sujet sont positives, sous réserve des effets de la politique cantonale de réduction de la pression fiscale ou de répartition des tâches et des charges entre l'Etat et les communes.

Concernant le droit de cité, l'origine et la bourgeoisie, le comité de fusion constate qu'il ne peut rien changer aux bases légales fédérales qui définissent le droit de cité comme lié au nom de la nouvelle commune. Il confirme par ailleurs que rien ne changera pour les communes bourgeoises et que les personnes bourgeoises de Boécourt-Séprais, Montavon, Sceut, Glovelier, Undervelier, Bassecourt Courfaivre, Soulce et Saulcy le resteront.

Pour tout renseignement complémentaire: **Comité de fusion Haute-Sorne**, Président : Jean-Luc Portmann, 078 707 54 89, jean-luc.portmann@jura.ch